



**A.S.B.L. Union Touristique**  
**LES AMIS DE LA NATURE D'ATH**

**Rue des Frères Descamps, 18 – 7800 Ath**  
Téléphone : 068.28.09.09 Comptes : BE60 0001 1786 2070 BIC : BPOTBEB1

**LA MAISON VERTE**

**Adresse :** 18, rue de Frères Descamps à 7800 Ath

**Réservations :** même adresse ou Tél. 068/28.09.09 (24h / 24h)

e-mail : [amisdelanature@an-ath.be](mailto:amisdelanature@an-ath.be) Site Web : <http://www.an-ath.be>

**VOTRE RÉSERVATION**

NOM : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° ..... Bte.....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

GSM : ..... Adresse mail : .....

Séjour du: . . . . . / . . . . . / 20..

au: . . . . . / . . . . . / 20..

**N° DU REGISTRE NATIONAL :** .....

Soit un total de . . . . . Nuitées.

**Calcul de prix de votre séjour.**

De 14h à 10h	Nbre pers.	Total nuitées	Prix unitaire	Total
Membres A.N. – 18 ans			7,00 €	
+ 18 ans			8,00 €	
Non-membres – 18 ans			10,00 €	
+ 18 ans			12,00 €	
Groupes (min 15 personnes) – 18 ans			8,00 €	
+ 18 ans			10,00 €	
Etudiant (sur base de la carte étudiante)			9,00 €	
<b>Location draps</b>			<b>3 €/pers.</b>	
			<b>TOTAL</b>	

Maison Complète (10h00 à 10h00)		200 €	
<b>Location draps</b>		<b>45 €</b>	
Classe verte (pour les écoles -10h00 à 10h00)		110 €	
<b>Caution</b>		<b>200 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	

Cadre réservé au responsable de la maison

	Montant	Date
Acompte reçu		/ / 20..
Caution reçue		/ / 20..
Paiement reçu		/ / 20..

Tarif à partir du 1<sup>er</sup> février 2022

## Procédure de réservation :

1. Renvoyer ce document dûment signé ainsi que la fiche d'hébergement qui est jointe
2. **Verser les arrhes soit 50% du prix du séjour**

Si d'application, **verser la caution de 200 € (celle-ci vous sera remboursée sur votre compte après état des lieux)**

**VOTRE RESERVATION NE SERA ENREGISTREE QU'A CES DEUX CONDITIONS.**

### **EN CAS DE DESISTEMENT**

Plus de 60 jours avant le séjour : 5 € par personne

De 31 à 59 jours avant le séjour : 10 % du montant total

De 8 à 30 jours avant le séjour : 50 % du montant total

De 1 à 7 jours avant le séjour : 100 % du montant total

- Les chambres sont disponibles à partir de 14h00, un boîtier à codes fonctionne pour la porte d'entrée, le numéro vous sera communiqué par E-Mail. A votre départ, les chambres devront être libérées et nettoyées pour 10h00.
- Les clés des chambres sont à l'intérieur des chambres et les draps déposés sur les lits. **En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.**
- Il vous est demandé de nettoyer les chambres et les locaux communs durant votre séjour et avant votre départ.
- Le solde du séjour sera versé soit sur le compte au minimum 15 jours avant l'arrivée. *Si vous souhaitez une facture, il y a lieu d'en faire la demande lors de la réservation, celle-ci vous sera remise après paiement complet.*
- Le tarif A.N. n'est d'application que pour les membres **en règle de cotisation**. La présentation de la carte est exigée à la réservation ( ou jointe à cette feuille ).
- **Une copie de votre pièce d'identité** sera demandée et jointe à ce document.
- **Quel que soit le type de location, les Amis de la Nature se réservent le droit d'accéder à toute heure à leur local du rez de chaussée ainsi qu'à celui se trouvant à l'étage rez +2.**
- **Tout bruit ou tapage nocturne constaté par la Police, de nature à troubler la tranquillité du voisinage annulera le remboursement de la caution**
- **Le personnel de l'auberge se réserve le droit de jugement quant à l'état des locaux, du niveau de remboursement de la caution et du respect du règlement. Tout dégât qui serait constaté à l'issue de votre séjour vous sera facturé ou retiré de votre caution.**

**ATTENTION : si la maison n'est pas nettoyée, il vous sera retiré la somme de 100 € de la caution**

- Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter le règlement d'ordre intérieur de « La Maison Verte » ci-annexé. En cas de non-respect de celui-ci, cela peut entraîner l'expulsion immédiate.

**Pour accord,**

**Pour les amis de la nature d'ath,**

# LA MAISON VERTE

Les responsables de l'auberge vous remercient d'avoir choisi « La Maison Verte » pour votre passage dans notre belle région.

Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter les consignes internes de l'auberge et à prendre financièrement en charge toutes dégradations matérielles ou morales commises envers la maison, ainsi qu'envers toutes propriétés quelles qu'elles soient.

## Règlement d'ordre intérieur

### **1. Il est interdit :**

2. D'utiliser de la friture dans la maison
3. De fumer ou allumer un feu à l'étage et dans les parties communes.
4. De consommer boissons ou aliments dans les chambres.
5. Toutes les portes-coupe-feu doivent être toujours fermées.
6. Tous les accès de secours doivent toujours être dégagés ainsi que le couloir de l'étage.
7. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'auberge.
8. L'auberge vous a été donnée en bon état, ayez la délicatesse de la laisser propre et en bon état pendant votre séjour ainsi que lorsque vous la quittez.
9. L'auberge doit en outre être accessible à tout moment aux responsables des Amis de la Nature.
10. Le silence absolu, dans les chambres, est de rigueur de 22h00 à 07h00.
11. Une chambre non libérée passé 10h00 sera considérée comme abandonnée, le loueur autorise alors le personnel de l'auberge à vider la chambre des effets personnels et s'engage à payer l'équivalent d'une nuitée supplémentaire.
12. Les effets oubliés à l'auberge sont conservés pendant maximum 15 jours et ne sont en aucun cas retournés à leur propriétaire par les soins de l'auberge
13. Toute personne logeant à l'auberge, est tenue de payer sa nuitée. En cas de non-respect une plainte sera systématiquement déposée pour grivèlerie.
14. Les responsables de l'auberge déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol durant le séjour.
15. L'occupant devra veiller à ce que la porte d'entrée soit fermée durant la nuit.
16. Le code d'accès à l'immeuble est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers. Tout manquement à cette clause sera traduit par une expulsion sans remboursement.
17. La clé de la chambre sera à déposer dans la boîte aux lettres à côté de la porte du bureau.
18. L'occupant s'engage à occuper la chambre en bon père de famille (économie d'énergie, ...)
19. L'auberge comprend 6 chambres de 2 lits et 2 chambres de 4 lits.

**Le non-respect des présentes règles entraîne  
l'expulsion immédiate**

**Pour accord,**

**Pour les amis de la nature,**